



AVIS PUBLIC
ADOPTION DE RÈGLEMENT

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE : —

La municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge adoptera lors de la session ordinaire de son conseil qui sera tenu lundi, le sixième jour du mois de février deux mille vingt-et-trois, le règlement portant le numéro 299.012023, sur le traitement des membres du conseil municipal abrogeant tous les règlements antérieurs.

Toute personne qui le désire peut consulter le projet de règlement 299.012023 au bureau de la municipalité ou en faire la demande par courriel au dg@saint-ignace-de-stanbridge.com ou par téléphone au 450-296-4467 et peut en obtenir une copie, s'il le désire, moyennant les frais prévus à cet effet, en en faisant la demande à la greffière-trésorière, durant les heures habituelles de travail.

**DONNÉ À SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE, CE ONZIÈME JOUR DE
JANVIER DEUX MILLE VINGT-ET-TROIS.**

La directrice générale/greffière-trésorière,

Sophie Bélair Hamel
